

Lettre d'information du Comité stratégique du DLA en Provence - Alpes - Côte d'Azur

Numéro 1 - Juin 2021

Actualités du Comité stratégique (CoSTRAT) Provence – Alpes - Côte d'Azur



Pour en savoir plus

[Le DLA change d'identité visuelle et dévoile son nouveau logo ! \(Avisé, 25 février 2021\)](#)

En Provence - Alpes - Côte d'Azur, Le CoSTRAT est composé de **cinq acteurs** : la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets), la Banque des territoires (Groupe CDC), le Conseil régional, le Mouvement associatif et la Chambre régionale des entreprises d'économie sociale et solidaire (Cress).

• La première réunion du CoSTRAT

La première réunion du CoSTRAT s'est déroulée le 9 février 2021, en la présence de Yann Joseau, coordinateur national du DLA (ministère de l'Économie, des Finances et du Redressement).

Cette rencontre a été l'occasion de rappeler le rôle et les objectifs de cette instance : le CoSTRAT a pour mission de définir et suivre les priorités stratégiques et thématiques au niveau régional, sur la base des orientations nationales. Il a aussi pour mandat de piloter les moyens financiers régionaux ainsi que leur répartition dans les territoires infrarégionaux.

• Dotation au DLA

Les membres du CoSTRAT ont validé la proposition de la répartition financière DLA de 2021 avec le maintien des enveloppes 2020-2021 et de doter le DLA régional d'une enveloppe de 119 000 euros pour l'accompagnement des structures bénéficiaires du dispositif UrgencESS. Yann Joseau a rappelé que « les structures qui obtiennent des aides financières dans le cadre du dispositif UrgencESS peuvent avoir

en plus des besoins d'accompagnement ; l'enveloppe complémentaire permet de financer cet accompagnement ».

• Thématiques d'accompagnement à l'ESS

En lien avec la crise sanitaire, deux nouvelles thématiques, la digitalisation et la qualité de vie au travail, ont fait l'objet de travaux expérimentaux en Nouvelle-Aquitaine.

• Fonds social européen (FSE)

Le prochain appel à projet sera lancé au cours du quatrième trimestre 2021. Les opérateurs DLA qui souhaitent faire appel à des financements FSE, à compter de septembre 2021, seront engagés dans un dialogue de gestion, au second semestre, avec la Dreets et la Banque des territoires. Afin de favoriser l'accès des opérateurs DLA au FSE, plusieurs mesures ont déjà été mises en place : un allègement des mesures de contrôle ; un renforcement de l'appui aux chefs de projets (Dreets et Banque des territoires) ; des paiements de la DGEFP plus rapides.

Relance des Pôles territoriaux de coopération économique



Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Pour en savoir plus

[Secrétariat d'État chargé de l'économie sociale, solidaire et responsable - Communiqué de presse n°991, Paris, le 12.05.2021](#)

Le 12 mai 2021, Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée à l'Économie sociale, solidaire et responsable, a relancé les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). En effet, à la demande des acteurs du territoire, celle-ci a souhaité revenir à l'essence de la loi Hamon de 2014 qui reconnaissait les PTCE et leurs particularités. Selon elle, le PTCE est un « *laboratoire qui expérimente des façons de pratiquer l'économie autrement, de faire coopérer des personnes qui habituellement ne se parlaient pas, de créer un lien de dynamique économique et sociale* ».

Dans chaque PTCE, il y a deux composantes primordiales que sont la dimension solidaire et la mise en avant des territoires. L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé ce 12 mai 2021 devrait permettre de consolider durablement les PTCE existants et d'en faire émerger de nouveaux à travers trois axes :

1. Le premier axe (doté d'1,5 M€ et pour une durée de trois ans) vise les PTCE émergents, puisqu'il a pour objectif de financer les nouveaux pôles, notamment dans les zones blanches identifiées par le rapport du Laboratoire de l'ESS. La première vague qui démarre aujourd'hui pour six mois, permettra d'identifier tous les projets de dynamique locale dont certains auront pour vocation à devenir des PTCE. Tous les projets déposés et recevables bénéficieront d'un accompagnement.

Dès le mois de juillet, un bouquet de services adaptés à leurs besoins sera disponible. Une vingtaine de territoires seront sélectionnés pour la seconde phase qui permet de bénéficier du financement direct de l'État, à hauteur de 100 000 € pour une durée de deux ans. Une aide complémentaire restera à définir la troisième année. Ce financement permettra l'animation territoriale de coopération, sujet qui restait à ce jour l'un des angles morts des financements publics.

2. Le deuxième axe se propose d'offrir un bouquet complet de services à l'intention des PTCE existants afin de leur permettre de se renforcer, de se consolider et de s'agrandir. Cette offre de service sera définie avec les acteurs de l'ESS. Dès le mois de juillet, des groupes de travail seront constitués

autour de cinq sujets majeurs à savoir : la mobilisation et l'animation des territoires ; l'ingénierie de projets territoriaux ; la recherche et le développement territorial ; le modèle économique et le financement ; la construction de coopération avec les collectivités territoriales.

3. Le troisième axe se focalise sur l'animation partenariale associée à la dynamique des PTCE.

Il sera piloté par la Direction générale du Trésor et s'appuiera sur les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (Cress).

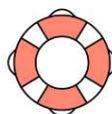
La relance des PTCE correspond à un réel besoin des territoires, notamment en cette période de crise sanitaire. Ils étaient en situation de rupture de financement et d'ambition après l'arrêt de ce dispositif. Selon Hughes Sibille (Laboratoire de l'ESS), l'attente de cette relance des PTCE était forte pour trois raisons :

- après les deux appels à projet de 2013 et 2015, les PTCE s'étaient sentis « orphelins » ;
- la crise de la Covid-19 provoque un choc favorable aux PTCE dans le sens où l'on a besoin de se servir de l'ESS pour relocaliser des activités, créer des emplois, réussir la transition écologique et faire vivre des écosystèmes de l'ESS ;
- les difficultés à surmonter de la part des PTCE demandent une consolidation du modèle économique. Cela passe aussi par le financement de coopérations.

74 PTCE sont identifiés en France dont 56 sont actifs. Quatre d'entre eux sont situés en région Provence - Alpes - Côte d'Azur :

- Le PTCE éco-construction – Comité d'expansion 05 (comité du bassin d'emploi de Gap) ;
- Le PTCE RE-SSOURCES, pôle de gestion des déchets et de développement des Alpilles, coordonné par l'association RE-SSOURCES (Saint-Rémy-de-Provence) ;
- Le PTCE Matière et couleurs du Luberon, coordonné par OKHRA SA à capital variable (Roussillon, Vaucluse) ;
- Le PTCE Bou'sol », coordonné par la SCIC Bou'sol (Marseille).

Les mesures de soutien spécifiques à l'ESS



Le soutien global aux structures de l'ESS

- **Aides à la trésorerie**

L'État, par l'intermédiaire de France Active, injecte 45 millions d'euros dans la trésorerie des structures de l'ESS.

Le Conseil régional de Provence - Alpes - Côte d'Azur et la Banque des territoires soutiennent les structures de l'ESS par l'intermédiaire du [fonds ESS'OR](#). Ce dernier s'inscrit dans le Plan d'urgence, de solidarité et de relance de la Région et vise à réduire les tensions de trésorerie.

- **Faciliter l'emploi des jeunes**

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) reçoit une dotation de l'État de 15 millions d'euros. L'objectif est de créer 2 000 postes supplémentaires dits « Fonjep ». Le montant de l'aide est plafonné à 7 164 € par an sur une période de trois ans.

- **UrgencESS**

Ce dispositif, lancé le 22 janvier 2021 comprend : une subvention de 5 000 € pour les structures de l'ESS de 1 à 3 salariés ; une subvention allant de 5 000 € à 8 000 € selon la taille de la structure bénéficiaire et de ses besoins ;

Les plans de soutien aux secteurs de l'ESS

- **Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et aux entreprises adaptées (EA)**

La possibilité de rester en IAE est prolongée de 6 mois afin de limiter les sorties « sèches » du dispositif. De plus, 300 millions d'euros sont mobilisés par le Gouvernement pour soutenir 5 000 SIAE et EA par l'action de deux leviers :

- une subvention forfaitaire ayant pour objectif de compenser partiellement les pertes d'exploitation et surcoût relatifs au maintien de l'activité pendant le confinement ;
- une aide à l'investissement, au développement et à la professionnalisation sur la base d'appels à projets.

Dans le cadre du plan France Relance, l'État débloque une dotation supplémentaire de 200 millions d'euros à destination des SIAE afin d'embaucher en parcours d'insertion 35 000 jeunes de moins de 25 ans. À cela vient

un diagnostic de situation économique permettant d'orienter les structures vers les dispositifs existants ; un accompagnement du DLA pour les structures éligibles. En région, 115 primes ont été attribuées au cours du premier trimestre 2021 : 85 primes de 5 000 € pour les structures employeuses de moins de 4 salariés contre 30 de 8 000 € pour celles de 4 à 10 salariés. D'ici fin 2021, 350 primes seraient ainsi versées (cf. direction régionale de France Active).

- **Renforcement des fonds propres et quasi fonds propres**

La Banque des territoires (CDC) mobilise 40 millions d'euros en appui aux fonds propres et quasi fonds propres des structures de 5 secteurs : *Santé et médico-social, Développement économique local (tiers lieux, inclusion par l'emploi), Transition alimentaire, inclusion numérique, éducation et numérique*. Concrètement, ce soutien prend la forme de reports automatiques des échéances de 6 mois (dispositif Nacre – PTZ), sur demande des échéances dont la Banque des territoires est présente au capital ; de contrats d'apport associatif (CAA) France Active, sur demande des échéances de 6 mois relatives au Plan d'investissement d'avenir(PIA).

s'ajouter 30 000 aides aux postes d'insertion pour soutenir l'IAE dans les activités d'avenir ([source](#)).

- **Soutien au secteur Jeunesse et Sports**

Pass'Sport : adressée aux plus fragiles économiquement, cette mesure vise à faciliter le retour des personnes dans les structures sportives. D'un montant de 100 millions d'euros, elle est effective dès 2021.

Fonds d'urgence de l'Agence nationale du sport (ANS) : ce fonds, abondé par l'État de 15 millions en 2021, a pour objectif de poursuivre l'aide apportée aux petites associations non employeuses, structures qui ne bénéficient pas des dispositifs de droit commun.

Aide aux fédérations sportives : des crédits de l'ANS seront dédiés à la création d'un fonds de compensation des pertes financières des fédérations sportives.

Accompagnement à l'activation des aides : 5 000 postes de service civique seront créés dans les CROS afin d'appuyer les petits clubs à se saisir des aides mises à leur disposition.

Aide au sport professionnel : Les organisateurs de manifestations sportives et clubs de sport professionnels peuvent actionner un mécanisme de compensation des pertes liées à la billetterie.

- **Soutien au Tourisme**

Activité partielle : La prise en charge à 100 % de l'activité partielle des entreprises du [plan Tourisme](#) est prolongée jusqu'à fin 2021.

Bénéficiaires du plan Tourisme : la liste des bénéficiaires est élargie à de nouvelles structures qui ont une activité fortement liée au tourisme et à l'évènementiel.

Tourisme durable : le Fonds tourisme durable, géré par l'[Ademe](#), vise à soutenir les initiatives en matière de tourisme durable en couvrant une partie des coûts liés à la mise en œuvre d'un projet. Le dispositif est destiné aux activités d'hébergement-restauration en zone rurale de moins de 20 000 habitants.

Lancement d'une mission visant à soutenir la filière thermalisme et du 2^e volet de la plateforme de soutien à l'emploi touristique : <https://monemploi tourisme.fr/>.

Informations & sites ressources

- **Conditions de reprise des activités associatives par secteur, mis à jour au 26.05.2021**, à consulter [ici](#).
- **Chèque France Num – Aide financière aux TPE sur les dépenses pour la numérisation**, à consulter [ici](#).
- **Lancement d'IMPACT – une plateforme dédiée aux données ESG des entreprises**, à consulter [ici](#).
- **La plateforme BOSS – le Bulletin officiel de la Sécurité sociale (BOSS) est en ligne**, à consulter [ici](#).
- **Recensement des aides régionales en faveur de l'ESS (non exhaustif)**, à consulter dans le Drive mega [ici](#).
- **Rapport interministériel sur l'adaptation des logements, des villes, des mobilités et des territoires à la transition démographique**, à consulter dans le Drive mega [ici](#).

Les appels à projet

- **France Relance : les appels à projets au bénéfice de l'ESS**, à consulter régulièrement [ici](#).
Pour information : L'appel à projets pour les « quartiers culturels créatifs » a été publié.
- **Appels à projet recensés par la Cress PACA**, à consulter régulièrement [ici](#).
- **Appels à projet de la fondation SNCF**
Thématique : Éducation à l'environnement, cliquer [ici](#)
Deadline : 11 juin 2021
Le règlement est accessible en ligne, cliquez [ici](#).
- **AMI « Leviers pour la mobilisation » de l'Office français de la Biodiversité**
Thématique : Biodiversité
Contact : contact.ami-assos2021@ofb.gouv.fr
Deadline : 20 juin 2021 - Pour soumettre votre candidature, cliquez [ici](#).
- **Appels à projet des fondations Terre de Liens et Léa Nature/Jardin BIO**
Thématique : Environnement
Deadline : 30 juin 2021 - Pour soumettre votre candidature, cliquez [ici](#).
- **Appels à projet Impact JO 2024**
Thématique : Sport
Deadline : 2 juillet 2021 (pour associations)
Pour soumettre votre candidature, cliquez [ici](#).
- **Appels à projet de La Fondation de France**
Thématique : Handicap
Contact : projets@fdf.org,
ou appeler le 01 85 53 13 66.
Deadline : 7 juillet - Pour soumettre votre candidature, cliquez [ici](#).
- **Appels à projet du Fonds de dotation Qualitel**
Thématique : Logement
Contact : m.perrusset@qualitel.org
Deadline : 15 juillet 2021 - Pour soumettre votre candidature, cliquez [ici](#).
- **Appels à projet Région Sud – COP Santé**
Thématique : Santé
Contact : Sonia Tebbakh : stebbakh@maregionsud.fr
Deadline : 30 juillet 2021 - Pour soumettre votre candidature, cliquez [ici](#).